

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

29 SEPTEMBRE 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025 (SOIR)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Impact budgétaire du relèvement des seuils de réussite: un choix idéologique coûteux au détriment des jeunes francophones?»	4
1.2	Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Recettes des dividendes numériques»	6
1.3	Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Amendement pour le Plan de relance européen – quelles implications pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?»	7
1.4	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Situation des prosecteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles»	9
1.5	Question de M. Loris Resinelli, intitulée «Fermeture du campus de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) à La Louvière»	11
1.6	Question de M. Octave Daube, intitulée «Décret “Paysage”: le gouvernement va-t-il faire quelque chose pour soutenir les étudiants non finançables et les établissements?»	13
1.7	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Progression des réussites en enseignement supérieur: un jeune sur deux diplômé dans un contexte inquiétant d'inégalités sociales»	17
1.8	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Respect des convictions et restrictions alimentaires dans les travaux pratiques en diététique».....	19
1.9	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Conférence organisée à l'Université de Liège: le personnel et les étudiants priés de quitter le bâtiment»	22
1.10	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Taux élevé d'absentéisme des étudiants dans les cours ex cathedra».....	25
1.11	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Attaques et accusations à l'égard de l'Université libre de Bruxelles (ULB) de la part d'un bourgmestre bruxellois»	27
1.12	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Décision du conseil provincial à Namur: interdiction des activités politiques sur les campus provinciaux»	29

2 Ordre des travaux

32

Présidence de M. Loris Resinelli, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 18h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Impact budgétaire du relèvement des seuils de réussite: un choix idéologique coûteux au détriment des jeunes francophones?»

M. Vincent Crampont (PS). – Le relèvement arbitraire des seuils de réussite pour les épreuves certificatives dans l'enseignement obligatoire sera lourd de conséquences pour une série d'élèves que vous avez décidé d'abandonner sur le bord du chemin, Madame la Ministre-Présidente.

Au-delà du fond de la réforme, ce relèvement arbitraire des seuils de réussite constitue un choix idéologique coûteux, qui pèsera aussi lourdement sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, selon vos propres dires, notre institution serait aujourd'hui contrainte à des économies partout, dans un contexte budgétaire présenté comme catastrophique.

Comment dès lors justifier une telle mesure sans en évaluer et en communiquer précisément le coût? Cela ne ressemble pas à la posture de transparence et de rigueur budgétaire dans laquelle vous souhaitez vous inscrire. Il est donc grand temps de faire la lumière sur les simulations d'impact de cette décision.

Ma question est simple: pouvez-vous nous communiquer une première estimation des coûts engendrés par ce relèvement pour les prochaines années? Je précise d'emblée que je ne me contenterai pas d'une réponse évasive: une réforme de cette ampleur a nécessairement fait l'objet d'une estimation budgétaire. À plusieurs reprises, il a été communiqué qu'il serait imprudent d'estimer l'impact budgétaire du relèvement du seuil de réussite à 60 %, en invoquant les incertitudes méthodologiques, l'effet mobilisateur sur les élèves et les enseignants ou encore le déploiement progressif des nouveaux référentiels et de l'accompagnement personnalisé.

Je ne crois pas un seul instant qu'aucune simulation budgétaire n'ait été produite, même avec des réserves, par l'Administration générale de l'enseignement (AGE). Ne venez pas non plus me faire croire que le gouvernement a validé une telle réforme sans avoir exigé au moins une première estimation de son impact financier dans le contexte budgétaire que l'on connaît.

Concrètement, en considérant les projections que peuvent fournir les résultats aux évaluations externes des années précédentes, indépendamment du soutien pédagogique complémentaire qui pourra être octroyé aux élèves pour répondre aux exigences d'un seuil de réussite à 60 % ou d'autres facteurs externes et des changements de comportement que votre gouvernement suppose que cette réforme pourrait induire chez les élèves, quel serait le coût théorique de votre réforme à charge de notre Fédération, vu l'augmentation du redoublement ainsi que l'envoi massif d'élèves dans le premier degré différencié et dans l'enseignement qualifiant? Quel a été l'avis de l'Inspection des finances (IF) sur cet avant-projet de décret? Pouvez-vous nous en fournir une copie?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Comme annoncé dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a prévu de relever le seuil de réussite des épreuves externes à 60 %, tout en préservant pleinement l'autonomie des conseils de classe. Cette précision est essentielle.

Tant pour le certificat d'études de base (CEB) que pour le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D), un nombre significatif d'élèves obtiennent leur certificat, non pas par la seule réussite de l'épreuve externe, mais sur décision du jury d'école ou du conseil de classe. Pour le CESS, les épreuves externes ne participent que partiellement à la décision d'octroi du certificat, puisqu'elles ne portent que sur une partie des disciplines et des compétences visées par ledit certificat.

Entre le CEB et le CE1D, la marge de décision du conseil de classe ou du jury d'école joue donc un rôle d'amortisseur. Cela permettra d'éviter qu'un seuil plus élevé se traduise mécaniquement par une hausse du taux d'échec. À titre d'illustration, lors de l'année académique 2022-2023, 46 115 élèves de sixième année primaire ordinaire ont obtenu le CEB par le biais de la réussite de l'épreuve externe et 3 237 l'ont obtenu sur décision du jury d'école. Ainsi, sur les 52 678 élèves inscrits à l'épreuve du CEB de juin 2023, 6,14 % ont reçu le certificat par décision du conseil de classe.

Ces chiffres montrent que le système actuel comporte déjà une flexibilité permettant d'adapter l'attribution du CEB au parcours individuel. Il est donc trop tôt pour affirmer que le relèvement du seuil de réussite entraînera nécessairement une augmentation massive des redoublements. D'ici 2027, il est probable que les pratiques d'attribution par les conseils de classe continueront à jouer un rôle d'équilibre.

Parallèlement, le gouvernement entend renforcer le mécanisme d'accompagnement personnalisé afin, entre autres, de soutenir plus efficacement les élèves les plus fragiles. Ces mesures visent à éviter qu'un échec ponctuel se traduise automatiquement par un redoublement.

L'objectif de ce relèvement du seuil n'est pas de sanctionner davantage, mais de garantir que les élèves disposent d'une maîtrise réelle et suffisante des apprentissages pour accéder à l'année supérieure ou au niveau supérieur. Il s'agit d'aller au-delà d'une simple validation formelle pour assurer la réussite future.

Alors que le seuil actuel de 50 % n'est fondé sur aucune étude scientifique, plusieurs travaux récents soutiennent qu'un seuil plus exigeant, lorsqu'il est clairement défini et accompagné d'un soutien adapté, favorise l'engagement, la motivation et la progression des élèves. L'approche retenue par le gouvernement s'inscrit pleinement dans cette perspective. Elle conjugue exigence et accompagnement dans l'intérêt de la réussite de tous.

Concernant les estimations budgétaires précises et l'avis de l'IF, Monsieur le Député, je vous renvoie vers ma collègue Mme Glatigny, ministre de l'Éducation, qui est chargée du dossier.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'aurais bien aimé vous remercier, mais vous avez une nouvelle fois botté en touche en ne communiquant aucun chiffre, ou du moins aucune perspective.

Il s'agit encore d'une réforme idéologique coûteuse, au même titre que la fin des nominations, la non-poursuite du Pacte pour un enseignement d'excellence ou encore la mise en œuvre du tronc commun en troisième année secondaire, comme le souligne le rapport du comité d'experts. En outre, le taux de redoublement, élevé en Fédération Wallonie-Bruxelles, commençait enfin à diminuer grâce aux réformes du Pacte.

Je m'étonne que vous n'assumiez pas le fait que cette réforme va induire un surcoût important de quelques dizaines de millions d'euros. Cela ne concorde pas avec votre volonté de rigueur budgétaire. De plus, il a été affirmé aux syndicats que ces estimations existaient. Comment l'expliquez-vous?

Cette réforme est arbitraire. Le seuil de réussite est relevé, mais aucune mesure n'est envisagée pour augmenter la qualité des apprentissages. Quoiqu'il arrive, le gouvernement est prêt à dépenser quelques dizaines de millions d'euros pour faire redoubler les élèves, alors qu'il n'y a soi-disant plus d'argent. Comprendra qui veut.

1.2 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Recettes des dividendes numériques»

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Voilà trois ans que la Belgique a procédé à la vente des fréquences 5G, générant plus de 1,4 milliard d'euros de recettes. Pourtant, malgré les défis budgétaires importants auxquels fait face la Fédération Wallonie-Bruxelles, la répartition de cette enveloppe entre l'État fédéral et les entités fédérées est en suspens.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez récemment indiqué que la clé de répartition restait à objectiver et qu'une mise à jour de l'étude réalisée en 2020, par le consultant Capgemini, pour l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), le régulateur du marché des télécommunications, était en cours. La demande de mise à jour de l'étude émanait de la ministre fédérale chargée du Numérique.

Les résultats actualisés de l'étude feraient en ce moment l'objet d'un examen au niveau fédéral en vue des discussions avec les entités fédérées. Les documents vous ont-ils été communiqués afin de pouvoir anticiper les discussions avec l'autorité fédérale? Si oui, quels en sont les résultats? Quels critères objectivables ont-ils été retenus dans l'étude? Enfin, quelle position stratégique la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle défendre pour garantir une juste part des recettes, à la lumière de ses compétences relatives aux médias, en sachant que l'État fédéral semble peu enclin à octroyer une part significative aux entités fédérées?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, nous n'avons pas encore reçu les informations de la part du gouvernement fédéral concernant l'étude actualisée de Capgemini. Je ne peux dès lors vous communiquer plus d'information concernant ce dossier et nos futures discussions avec le pouvoir fédéral.

La position stratégique de la Fédération Wallonie-Bruxelles est inchangée: nous avons bien l'intention de revendiquer une juste part des recettes de la vente des fréquences numériques. Au regard de nos compétences, le gouvernement de la Fédération a rappelé récemment au gouvernement fédéral l'importance de régler cette question à travers les échanges en cours, en vue d'une révision de l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1^{er}, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je regrette le manque d'avancées dans ce dossier. Je vous remercie néanmoins pour la sincérité de votre réponse. Au vu de notre situation budgétaire, je vous invite à être proactive pour défendre une clé de répartition en faveur des Communautés et, surtout, pour faire avancer les négociations. Il serait difficilement acceptable de décider de couper dans les dépenses sans aller chercher ailleurs toutes les recettes potentielles.

1.3 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Amendement pour le Plan de relance européen – quelles implications pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?»

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre-Présidente, à la fin du mois de juin, le gouvernement fédéral a officiellement transmis à la Commission européenne un «big amendement» au Plan pour la reprise et la résilience (PRR), intégrant les modifications proposées par l'ensemble des entités fédérées, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après le ministre-président wallon, la Commission européenne a formulé en retour un certain nombre d'observations et de demandes de modifications sur les amendements soumis au PRR. Il s'agirait notamment de simplifier l'objet de certains projets et les jalons associés.

Madame la Ministre-Présidente, le confirmez-vous? Si oui, pourriez-vous préciser quelles modifications ont été demandées par la Commission européenne concernant les projets portés par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles garanties avez-vous obtenues pour que ces projets puissent être menés à bien dans les délais exigés et avec les financements initialement prévus? Comment ces modifications influencent-elles les éventuels risques budgétaires identifiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Plus particulièrement concernant les infrastructures, pourriez-vous nous faire un état des lieux de l'avancement des projets PPR d'investissements et des risques associés?

Il était notamment question de permettre à d'autres projets réalisés sur fonds historiques d'être pris en compte dans l'objectif des «mètres carrés». Qu'en est-il? Dans ce cas, que faites-vous des marges ainsi récupérées du solde non financé du PRR qui aurait dû être pris sur les fonds classiques?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au PRR et à ses implications pour notre Fédération. Dans le cadre de ce plan, celle-ci porte neuf mesures d'investissement et deux réformes pour un financement total de 401 438 746 euros. Des travaux relatifs à l'amendement ont suivi leur cours et ont donné lieu à des échanges constructifs avec la Commission européenne.

Globalement, celle-ci a entendu nos demandes. En outre, elle a formulé plusieurs propositions complémentaires permettant notamment l'allègement de certains intitulés, la clarification des preuves attendues et une simplification administrative bienvenue. Par ailleurs, les enveloppes qui nous sont attribuées demeurent inchangées sous réserve du respect des jalons et de la fourniture des preuves exigées par la Commission européenne.

En parallèle, comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises, nous avons renforcé la gouvernance: des contrôles internes consolidés, des audits à blanc et un suivi régulier sont mis en œuvre. Concernant plus spécifiquement les mètres carrés, nous avons notamment obtenu de la Commission européenne: le report de l'atteinte de la cible totale à la dernière demande de paiement en lieu et place d'un jalon intermédiaire; la fusion des sous-mesures en une seule – il n'y a désormais plus de distinction entre secteurs: culture, sports, universités et bâtiments scolaires –; la

confirmation de l'interprétation des preuves à fournir, désormais mieux adaptées aux réalités de terrain.

Piloté par l'administration, le suivi du *monitoring* des mètres carrés confirme qu'au global, l'objectif fixé peut être atteint. Toutefois, une attention doit être portée sur des dossiers où les risques sont plus élevés que pour d'autres, notamment dans la catégorie «Démolition-construction» pour laquelle les délais de mise en œuvre sont plus longs. Néanmoins, comme dans tout projet de construction, des risques subsistent. Dans ce cas, par mesure de prudence, il a été demandé d'analyser les possibilités de recycler certains dossiers conformes aux critères du PRR afin de disposer d'un petit matelas de sécurité. Plusieurs pistes ont déjà été identifiées. Leur conformité doit encore être analysée précisément.

Le cas échéant, elles feront l'objet d'un arbitrage formel en temps utile. L'atteinte de la cible par le biais, si besoin, de dossiers recyclés permettra de sécuriser l'intégralité du financement y afférent. Par conséquent, le recours à un éventuel recyclage de mètres carrés constituerait un outil de sécurisation sans générer pour autant de marges supplémentaires, l'ensemble des chantiers étant actuellement en cours. J'attire votre attention sur le fait que l'amendement ne sera validé qu'au mois de novembre par la Commission européenne. D'ici là, les discussions sont toujours susceptibles d'évoluer.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre-Présidente, il est essentiel que le Parlement puisse être informé régulièrement sur l'état d'avancement des projets, des retards éventuels – puisqu'ils peuvent arriver comme dans tout chantier – et des actions correctrices poursuivies vu l'ampleur des chantiers engagés par le biais du PRR et leur importance pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Néanmoins, vous m'avez rassuré sur les jalons du PRR en cours et, même si cela reste complexe, il est crucial que la Fédération Wallonie-Bruxelles trouve des solutions pour sauver l'ensemble de ces financements. J'insiste pour que cela ne soit pas fait dans l'optique de réduire les marges budgétaires prévues pour les investissements dans les bâtiments scolaires. Quoi qu'il en soit, nous continuerons à suivre attentivement ce dossier.

1.4 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Situation des prosecteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – C'est un métier peu répandu que celui de prosecteur. Ceux qui le pratiquent sont pourtant des acteurs clés des facultés de médecine. Ils posent des actes techniques sur les corps légués à la science, les préparent pour les travaux pratiques des étudiants, pour des travaux de recherche scientifique ou médicale. Cette profession regorge de curiosités: il n'existe pas de formation à proprement parler pour devenir prosecteur. Ils ne sont d'ailleurs que vingt-cinq en Fédération Wallonie-Bruxelles! Il n'existe pas non plus d'harmonisation de leurs barèmes. Chaque faculté de médecine interprète à sa manière

l'arrêté du gouvernement de la Communauté française 24 mai 1995 établissant une échelle particulière de traitement pour les membres du personnel adjoint à la recherche, affectés aux fonctions de prosecteur dans les universités de la Communauté française. Les barèmes et les montants repris dans cet arrêté sont d'ailleurs toujours exprimés... en francs belges!

Ces quelques constats surprenants m'amènent à vous interroger, Madame la Ministre-Présidente. Votre cabinet a-t-il eu des contacts avec ce secteur? Qu'en est-il ressorti? Les facultés de médecine ont-elles porté à votre connaissance ces différences de traitement? Cela ne démontre-t-il pas tout l'intérêt d'uniformiser les barèmes et les traitements salariaux des prosecteurs? Une formation officielle serait-elle nécessaire? Dans l'affirmative, pourrait-elle voir le jour? Une révision de cet arrêté du 24 mai 1995 apparaît plus qu'opportune. Un travail est-il en cours à ce sujet?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, j'ai effectivement été contactée par un représentant des prosecteurs qui avait déjà interpellé, successivement, les ministres Marcourt, Glatigny et Bertieaux. Le cabinet a analysé les éléments transmis au regard de l'arrêté du 24 mai 1995. Il apparaît qu'une révision de ce dernier est opportune; ce travail est donc en cours. Plusieurs demandes ont été formulées dans cette perspective, notamment l'adaptation des textes pour supprimer toute référence au franc belge, comme vous l'avez évoqué.

Comme tout agent de niveau 2, les prosecteurs sont engagés selon le barème correspondant à leur diplôme – certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou bachelier. Dès leur entrée en fonction, ils bénéficient automatiquement, par l'arrêté du 24 mai 1995, d'une indemnité qui les place d'emblée au barème supérieur. Leur ancienneté est reconnue selon les règles habituelles jusqu'à dix ans dans le secteur privé et intégralement dans le secteur public. À cela s'ajoute une indemnité spécifique, prévue aussi par l'arrêté du 24 mai 1995, pour tenir compte des conditions particulières de leur fonction et appliquées automatiquement.

Enfin, ils progressent par avancement de carrière; grâce au processus de promotion et à l'évaluation de fonction. Ils peuvent atteindre le dernier barème du niveau 2. En revanche, ils ne bénéficient pas de l'indemnité pour travaux insalubres, car ils perçoivent déjà une indemnité spécifique et leurs conditions de travail particulières ont été intégrées dans leur évaluation de fonction.

Rien n'empêche d'imaginer une telle formation qui mènerait à un diplôme spécialisé. Toutefois, elle aurait un caractère très spécialisé, avec peu de postes à pourvoir. Elle aurait plus de sens si elle était conçue comme une spécialisation intégrée à un parcours existant, par exemple celui de technologue de laboratoire médical, plutôt que comme une formation autonome. Cela aurait comme

conséquence que cette fonction ne serait pas accessible aux personnes titulaires du seul CESS.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses et vos précisions. Étant donné que cela fait longtemps que les prosecteurs sollicitent les différents ministres, je souligne le fait qu'ils aient désormais obtenu une réponse à leur demande. Par ailleurs, la révision de l'arrêté 24 mai 1995 est opportune. Les prosecteurs seront heureux d'apprendre que le travail est en cours. Je vous remercie pour vos différents rappels sur les barèmes et sur les indemnités dont ils bénéficient. La création d'une formation de prosecteur pourrait être envisagée, mais il faut tenir compte du fait que très peu de postes sont à pourvoir.

(M. Jean-Pierre Lepine prend la présidence)

1.5 Question de M. Loris Resinelli, intitulée «Fermeture du campus de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) à La Louvière»

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – En cette rentrée académique 2025-2026, un coup dur a été porté à l'offre d'enseignement supérieur à La Louvière: le campus de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa), situé à la rue de Belle-Vue, a malheureusement fermé ses portes. Il n'en demeure pas moins que la HELHa est la seule et dernière institution d'enseignement supérieur présente sur le territoire de la cinquième ville de Wallonie, avec un campus consacré aux formations paramédicales et lié aux hôpitaux de la région sur le site de Jolimont. Les autres filières, à savoir le management de la logistique, le marketing, la gestion hôtelière et le management du tourisme et des loisirs ont quant à elles été rapatriées sur le campus de Montignies-sur-Sambre.

J'entends bien la volonté du gouvernement de regrouper les filières sur un seul site, afin de bénéficier des infrastructures d'un campus récent abritant un grand nombre d'étudiants, avec l'objectif légitime de créer des synergies. Néanmoins, c'est un coup dur pour l'offre de formations dans notre région du Centre.

Madame la Ministre-Présidente, la Déclaration de politique communautaire (DPC) souligne votre soutien à l'autonomie des établissements: «Les principes d'autonomie, de bonne gouvernance, de confiance et de responsabilité seront promus dans toutes les dimensions de l'action du gouvernement au bénéfice de tous les acteurs de l'enseignement supérieur.» À ce propos, où en sont vos réflexions pour soutenir les établissements dans leur autonomie et le développement de leurs infrastructures?

La Louvière est la cinquième ville de Wallonie et la capitale d'un bassin de vie de la région du Centre qui comporte plus de 250 000 habitants. Le fait de réduire les possibilités de formations là où vit une forte population jeune, parfois paupérisée, ne favorise pas son orientation vers les études supérieures; au contraire, cela

constitue un frein. Dès lors, comment entretenir l'accessibilité de l'enseignement supérieur dans la région? Existe-t-il des incitants à la fois au départ des établissements et de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, le déménagement des filières du management de la logistique, du marketing, de la gestion hôtelière, du management du tourisme et des loisirs est un dossier dont la finalisation et la décision ont été élaborées lors de la législature précédente, à la demande des autorités de la HELHa. La haute école a souhaité regrouper les formations sur le site de Montignies-sur-Sambre.

À l'époque, les autorités communales s'en étaient déjà émues et la ville de La Louvière a exprimé des regrets face à cette volonté de déménager. La ville avait proposé des solutions alternatives, notamment l'extension du campus actuel par la mise à disposition de terrains ou de bâtiments, mais ces solutions n'avaient pas été retenues par la HELHa en raison du caractère sans doute tardif de la proposition. La ville a peut-être une part de responsabilité dans la décision, ce qu'elle regrette.

Dans sa DPC, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a réaffirmé sa volonté de renforcer l'autonomie des établissements de l'enseignement supérieur, tout en les responsabilisant dans leurs choix stratégiques. À l'instar de ce qui se passe dans la province de Luxembourg, l'avenir de l'enseignement supérieur dans le Hainaut se concrétisera par la mise en commun des ressources des établissements d'enseignement supérieur et des forces vives de la province. Partager les ressources en bonne intelligence pour maintenir l'organisation d'un accès de proximité: c'est en ce sens que le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») incite les établissements à travailler ensemble. Une synergie entre établissements renforce les intérêts de chacun, lorsque le nombre d'étudiants n'est pas très élevé et que les formations ne sont pas éloignées géographiquement. Elle permet de mutualiser les ressources pédagogiques et administratives, tout en maintenant une présence académique dans plusieurs villes du territoire.

Les hautes écoles peuvent également solliciter un soutien financier du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS) pour des projets de rénovation, d'extension ou de création de campus, en particulier dans les zones où l'offre est jugée insuffisante ou en recul.

Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie numérique pour l'éducation de plein exercice du plan de Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) européen, des financements ont été octroyés afin de doter les établissements de compétences ou d'équipements, numériques ou informatiques, et pour leur permettre d'assurer du recrutement de personnel temporaire. Ces subventions spécifiques sont accordées

pour le développement de plateformes d'enseignement hybride – en présentiel et à distance – permettant aux établissements de maintenir une offre accessible, même en cas de regroupement physique des filières.

La Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît l'accessibilité géographique comme un facteur déterminant pour l'orientation et la réussite des étudiants, en particulier dans les zones où la population est jeune et parfois fragilisée socialement. Il existe des incitants à la mobilité étudiante afin de restreindre les freins matériels: des aides au transport, l'aide sociale des établissements, des soutiens aux logements étudiants et des partenariats avec les CPAS pour les frais liés aux études. Ces dispositifs démontrent que le gouvernement est conscient des défis liés à la fermeture du site de la HELHa à La Louvière. Toutefois, la régulation de l'offre doit être réaliste et respecter les stratégies déterminées par les établissements eux-mêmes afin d'optimiser l'utilisation de leurs moyens.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour ces différents éléments de réponse, qui témoignent du véritable soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux établissements d'enseignement supérieur lorsqu'ils connaissent des difficultés, comme c'est le cas de l'HELHa. Pour des raisons apparemment légitimes, celle-ci a dû rejoindre le campus de Montignies-sur-Sambre.

Il est indispensable que la région du Centre puisse continuer à proposer aux jeunes une offre de formation dans l'enseignement supérieur, si nous voulons qu'ils aient facilement accès à nos institutions d'enseignement supérieur. Par ailleurs, notre région doit également profiter des opportunités qui lui sont propres, en innovant et en créant les conditions pour qu'une offre d'enseignement supérieur – qui n'a d'équivalent ni à Mons ni à Charleroi – voie le jour. Ainsi, des opportunités deviendront une réalité dans les prochaines années; le redressement de la ville de La Louvière et de la région du Centre est en effet essentiel pour son avenir.

(M. Loris Resinelli, vice-président, reprend la présidence)

1.6 Question de M. Octave Daube, intitulée «Décret “Paysage” : le gouvernement va-t-il faire quelque chose pour soutenir les étudiants non finançables et les établissements?»

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, sentez-vous la colère des étudiants face à la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)? Recevez-vous des centaines de courriels de la part d'étudiants qui ont perdu leur finançabilité et qui ne savent plus quoi faire de leur vie? Avez-vous vu les milliers d'étudiants devant votre cabinet, furieux, inquiets et qui en ont marre qu'on marche sur leur avenir?

Lors de la précédente réunion de notre commission, il y a deux semaines, j'ai lu une dizaine de témoignages pour montrer la réalité des étudiants qui avaient peur

de perdre leur finançabilité. À présent, les témoignages que nous recevons ressemblent à autre chose; ce sont désormais des étudiants qui ont perdu leur finançabilité et qui ne savent plus ce qu'ils vont faire. Je vais en lire un nouveau, car il est important qu'on entende la voix des gens dans notre Parlement. Une étudiante m'explique par message: «J'ai 25 ans et, aujourd'hui, je suis obligée de suivre des cours en soirée, car je ne suis plus finançable et aucune école ne veut de moi. On oublie parfois qu'on a aussi une vie privée. Moi, je vis avec mon petit frère polyhandicapé. J'ai fait toute ma scolarité secondaire en étudiant la moitié du temps à l'hôpital pour réussir mon CESS. Arrivée dans l'enseignement supérieur, tout est devenu extrêmement difficile. Je n'avais pas de soutien éducatif pour m'aider à suivre correctement les cours et à m'organiser. Cela explique certains de mes échecs. Psychologiquement, c'était très dur. Il m'arrivait d'aller à l'école sans avoir dormi, car même la nuit je devais veiller sur mon frère pour éviter qu'il s'étouffe avec ses vomissements. C'est une charge mentale énorme et malgré cela, on met encore une pression énorme sur ma propre vie. On me ferme des portes, on me pousse directement vers la vie active sans même chercher à comprendre mon parcours ni mes difficultés.»

Je partage cette impression que le parcours et les difficultés des étudiants ne sont pas pris en compte. Je suis convaincu que vous recevez les mêmes messages que moi, mais que vous ne les lisez pas. On les ignore et, avec cette réforme, on exclut tout bonnement des étudiants de l'enseignement supérieur. On ne peut pas gouverner ou changer une réforme à coups de témoignages, me direz-vous; il faut des chiffres. Nous vous les avons demandés à plusieurs reprises, mais vous ne les aviez pas. Certains arrivent tout de même petit à petit. À la Haute École libre Mosane (HELMo), le nombre d'étudiants non finançables est passé de 600 l'année dernière à 1 000 exclus cette année, soit le double. À la Haute École de la province de Liège (HEPL), ce nombre est passé de 88 à 371, soit le quadruple! En outre, il s'agit parfois d'étudiants qui ont raté cinq crédits. Même vous, vous avez déclaré à la radio qu'il n'était pas acceptable que des étudiants soient sanctionnés pour si peu.

Je tiens à dire que vous avez encore le pouvoir de faire quelque chose, de trouver une solution pour ces étudiants. Nous pouvons être créatifs: nous pourrions envisager, par exemple, de remettre les inscriptions au 31 octobre comme l'année passée; nous pouvons essayer de sauver la finançabilité des étudiants de cette année en proposant, comme la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) vous l'a suggéré, un système de demi-finançabilité pour encourager encore les établissements à récupérer un maximum d'étudiants qui seraient dans leurs recours.

Ma question est très simple: qu'allez-vous faire maintenant, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, pour sauver les étudiants qui sont dans un parcours qui leur permettrait d'obtenir un diplôme d'ici un an ou deux et qui se voient fermer toutes les portes au nez?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, j'ai bien entendu et rencontré la FEF, un étudiant et une étudiante lors de la manifestation organisée le 17 septembre 2025 devant mon cabinet ministériel. Ils seront d'ailleurs de retour dès demain. Je profite de cette occasion pour signaler que j'ai adressé un courrier au président de la FEF pour lui annoncer mon absence demain, étant retenue à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable (MONDIACULT) à Barcelone. Le cabinet sera bien entendu prêt à les recevoir; je pense toutefois qu'ils ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas être reçus.

Il était en effet important pour moi de poursuivre le dialogue, d'entendre les situations dans lesquelles se trouvent les étudiants et de comprendre le désarroi dans lequel certains se trouvent. Deux points principaux ressortent de cet échange.

Premièrement, les étudiants m'ont fait part du sentiment de stress que génère cette réforme dans le cadre de leur parcours. Ils m'ont parlé de la peur de l'échec, de ne pas terminer dans les temps et de l'impact que cela peut avoir sur leur santé mentale. Je suis évidemment à l'écoute de cela. Je travaille actuellement à pouvoir mieux accompagner les étudiants dans leur parcours et choix d'orientation au travers du futur décret «Parcours étudiant».

Deuxièmement, ils m'ont fait part de leur difficulté à comprendre cette réforme, notamment toutes les multiples exceptions à propos desquelles j'ai déjà pu m'exprimer devant vous. Je partage ce constat. En effet, l'ensemble des exceptions et nuances ont été pensées lors de la précédente législature afin de poursuivre vers un système le plus équilibré possible, mais cela rend la compréhension complexe dès lors que l'on sort d'un parcours «classique».

J'ai rappelé l'importance de l'accompagnement par les établissements. À ce titre, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance en effet des conseillers académiques pour la mise en œuvre du décret «Paysage». Leur rôle est primordial dans la délivrance des informations sur le parcours et les possibilités qui s'offrent aux étudiants, comme les allègements d'études.

La FEF a brièvement présenté sa proposition d'un système de demi-finançabilité, soumis au conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ce 23 septembre 2025. Selon les informations dont je dispose, le conseil d'administration de l'ARES a décidé qu'il était encore trop tôt pour se prononcer sur ce point, disant manquer d'éléments pour confirmer cette vague tant annoncée.

Pour ma part, j'ai rappelé ma volonté que cette réforme entre en vigueur et que nous puissions en mesurer pleinement les résultats, en incluant notamment une analyse des dérogations octroyées par les autorités académiques qui sont, à ce

stade, une des solutions qui s'offrent aux étudiants. Par ailleurs, le président de la FEF le sait: il n'est pas possible d'opter pour un tel changement décrétoal alors que la rentrée est déjà consommée.

L'absence d'outils de pilotage statistique ces dernières années est une réelle problématique en cette période où la plupart des demandes de réinscription ont été introduites et où les dérogations sont en cours de traitement par les autorités académiques. Mon cabinet a sollicité des commissaires et délégués du gouvernement actuel les premières tendances. Bien que ces dernières soient incomplètes, ils sont venus les présenter au cabinet jeudi dernier. À l'instar de ce que j'ai déjà pu annoncer, nous ne connaissons pas de vague d'étudiants non finançables. Les demandes de réinscription d'étudiants non finançables sont effectivement introduites dans des proportions raisonnables à ce stade. Je ne suis actuellement pas en mesure d'établir des comparaisons au regard du nombre d'étudiants non finançables lors de l'année académique 2022-2023, étant donné que cette donnée n'a pas été récoltée lors de la précédente législature; elle le sera désormais.

La comparaison avec les années précédentes est rendue complexe par le fait que les règles n'ont jamais été pleinement les mêmes: application du décret du 31 mai 2024 en vue de renforcer l'accessibilité aux études, de garantir la finançabilité des étudiants et d'instaurer un pilotage chiffré; période de transition du nouveau régime; effets de l'année de la Covid-19 neutralisés lors de l'année académique 2019-2020 et ayant trois années d'impact sur le calcul du financement, etc.

Par ailleurs, le peu de données existantes relatives à la non-finançabilité inclut également les données relatives aux étudiants non finançables en raison de leur nationalité. Les commissaires et délégués du gouvernement actuel pointent le fait que les données à ce sujet peuvent varier d'un établissement à l'autre au regard de la manière dont le système s'est adapté, et ce, à plusieurs niveaux. Premièrement, il y a la manière dont les étudiants ont adapté leur stratégie d'études. Deuxièmement, il y a la manière dont les jurys ont adapté leur mode de délibération. Troisièmement, nous avons développé de nouvelles stratégies institutionnelles, à la fois pour l'accompagnement des étudiants, mais aussi pour les orientations stratégiques destinées aux membres du personnel enseignant.

De nouvelles tendances se dégagent au sein des établissements d'enseignement supérieur sur les réponses apportées aux étudiants non finançables. Elles démontrent l'attention que les établissements portent aux situations personnelles et académiques des étudiants. Jusqu'à présent, 57 % des demandes d'inscription d'étudiants non finançables ont connu une issue favorable dans les hautes écoles. Dans les universités, 60 % des demandes traitées ont également reçu une issue favorable. Les écoles supérieures des arts (ESA) ont enregistré à ce stade un nombre extrêmement faible d'étudiants non finançables. Il est dès lors impossible d'établir des conclusions sur les tendances en cours.

En collaboration avec des membres du cabinet, l'administration de l'ARES, la Commission observatoire et statistiques (COS) de l'ARES et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de la formation tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR) ont travaillé à l'élaboration des indicateurs prévus par l'article 55 du décret-programme du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à la recherche et à la culture. Ces indicateurs devraient permettre de mesurer l'application de nouvelles règles de finançabilité sur les anciennes et les nouvelles cohortes d'étudiants afin d'établir des points de comparaison.

Présentés au conseil d'administration de l'ARES ce 23 septembre, ces indicateurs n'ont à ce stade pas été approuvés par ses membres. J'appelle évidemment à la collaboration de chacun pour avancer dans les délais les plus brefs. Cela renforce ma volonté de présenter ici prochainement le projet de décret portant sur la réforme des missions de l'ARES et d'organiser ainsi le renouveau de la production de données statistiques vers l'administration afin de permettre au gouvernement de piloter l'enseignement supérieur sur la base de données actualisées.

M. Octave Daube (PTB). – Si je comprends bien, Madame la Ministre-Présidente, vous n'allez rien faire pour les étudiants qui sont exclus.

Vous m'avez expliqué, de mille et une manières, que cette situation était raisonnable. Eh bien, les manifestations des centaines d'étudiants qui sont exclus sont raisonnables aussi! Demain, à midi, à la gare Centrale, les étudiants vont manifester à nouveau contre la réforme du décret «Paysage».

Vous pourriez encore changer les choses. Vous me direz qu'il est trop tard, mais vous étiez prévenue: nous vous avons interpellée à 31 reprises dans notre Parlement pour vous dire que cette réforme serait un bain de sang. Trois interpellations venaient même de votre parti, illustrant l'inquiétude légitime face à l'exclusion d'étudiants précaires.

Aujourd'hui, ce que nous avons prédit se réalise.

1.7 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Progression des réussites en enseignement supérieur: un jeune sur deux diplômé dans un contexte inquiétant d'inégalités sociales»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) vient de publier son rapport «*Regards sur l'éducation 2025*». Il en ressort que plus d'un jeune adulte sur deux en Belgique est aujourd'hui diplômé de l'enseignement supérieur, ce qui nous place dans la moyenne internationale. Cependant, derrière cette apparente bonne nouvelle, se cache une réalité moins reluisante: une progression timide au regard de nos voisins et des taux d'échec encore massifs avec, surtout, des inégalités sociales persistantes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles illustre particulièrement ces fractures: à Bruxelles, près de 60 % des jeunes adultes sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre seulement 43 % en Wallonie. Et si 70 % des enfants de parents diplômés parviennent eux-mêmes à décrocher un diplôme, ce chiffre tombe à 26 % pour les jeunes issus de familles moins instruites. L'ascenseur social reste donc largement enrayé.

Du côté des universités, comme l'a récemment rappelé la rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB), Mme Annemie Schaus, le débat n'est pas de savoir s'il faut fermer l'accès, mais bien de garantir à chacun la possibilité d'y accéder et de réussir, quel que soit son milieu d'origine. Afin de lutter contre le décrochage et l'injustice sociale, Mme Schaus insiste sur la nécessité de nous doter d'un meilleur accompagnement à l'orientation, de dispositifs de remédiation, voire de passerelles préparatoires.

Madame la Ministre-Présidente, il y a là une contradiction forte: d'un côté, les chiffres montrent que la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur reste incomplète; de l'autre, la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles tend à resserrer les règles de finançabilité, ce qui risque d'écarter davantage encore les étudiants les plus fragiles, au lieu de leur offrir les outils nécessaires pour réussir.

Dans ce contexte, particulièrement en ce début d'année académique et au regard des résultats enregistrés par les autres pays de l'OCDE, comment analysez-vous la stagnation relative de la progression du nombre de diplômés en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures comptez-vous prendre pour réduire les inégalités sociales d'accès et de réussite, en particulier pour les jeunes qui sont issus des filières techniques et professionnelles et qui rencontrent des difficultés structurelles dans l'enseignement supérieur? Partagez-vous l'idée – défendue par plusieurs acteurs académiques – d'investir davantage dans l'orientation, les dispositifs préparatoires et la remédiation, plutôt que de restreindre l'accès par des règles plus strictes? Quels engagements concrets pouvez-vous prendre pour remédier à cela? Plus globalement, quelle est votre vision pour faire en sorte que l'enseignement supérieur reste un véritable ascenseur social au service de la justice, de l'inclusion et de la démocratie, plutôt qu'un lieu de reproduction des inégalités?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, votre question met en évidence plusieurs constats. Certes, la Belgique dispose d'un taux de diplomation supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, mais ce taux cache des réalités très différentes d'une Région à l'autre: s'il est de 59,7 % à Bruxelles, il n'est que de 43,3 % en Wallonie. Ces différences font état de fractures sociales et régionales qui appellent des réponses claires et durables. Notre responsabilité n'est pas seulement d'assurer l'accès à

l'enseignement supérieur, mais bien de garantir les capacités de succès du plus grand nombre.

Or, les dispositifs instaurés dans le passé n'ont pas toujours produit les effets attendus. Le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») a ainsi eu pour conséquence d'allonger les études et aussi de réduire le taux de diplomation, ce qui a fragilisé encore davantage les étudiantes et étudiants les plus vulnérables. La dernière réforme vise à corriger les effets de ce décret en balisant davantage la trajectoire de l'étudiant dans l'enseignement supérieur. Ma volonté est bien, comme je l'ai dit maintes fois, d'aller plus loin pour rendre le système plus lisible, plus équitable et plus efficace.

C'est l'objectif du futur décret «Parcours étudiant» sur lequel je travaille actuellement. Ce texte vise à mieux baliser les trajectoires, à clarifier la notion de réussite et surtout à accompagner les étudiantes et étudiants dans leur parcours. Travailler à l'orientation en vue de garantir que chaque jeune qui entame un parcours dans l'enseignement supérieur puisse être diplômé passe également, selon moi, par la revalorisation de l'enseignement supérieur de type court, qui est une filière d'excellence reconnue et permettant une insertion rapide sur le marché du travail.

Mon ambition est claire: faire de l'enseignement supérieur un véritable levier d'émancipation et de justice sociale au service de l'inclusion de toutes et tous et non un lieu de reproduction des inégalités. Pour ce faire, nous devons nous engager dans l'accompagnement des étudiantes et étudiants, clarifier les parcours et valoriser toutes les formes de réussite.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vois que vous partagez les constats qui sont posés. Nous sommes en attente de ce décret relatif au parcours dans l'enseignement supérieur, car il nous donnera un aperçu plus clair de votre vision de la réussite, ainsi que de cette «capacité de succès du plus grand nombre» dont vous parlez. Force est de constater que ce principe n'est pas au cœur du décret passé que vous avez réactualisé. Enfin, cette intervention rejoint les nombreuses demandes des recteurs et acteurs de l'enseignement de réduire les inégalités par la mise en œuvre d'un soutien véritable aux étudiants qui sont actuellement en difficulté et en situation de précarité.

1.8 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Respect des convictions et restrictions alimentaires dans les travaux pratiques en diététique»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, Mme Dejardin vous a interrogée le 7 avril dernier au sujet de pratiques discriminatoires dans les filières diététiques de certains établissements. J'ai moi-même été récemment interpellé par des étudiantes inscrites dans un bachelier en nutrition et diététique

dans un établissement d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors de la rentrée académique, une professeure leur a signalé que le programme prévoyait la préparation et la dégustation de plats par les étudiants et étudiantes durant les travaux pratiques. Cette dégustation est une exigence des programmes, et donc est obligatoire pour tous les étudiants afin de valider les compétences du cours.

Certains étudiants ont éprouvé un malaise, car il existe des situations personnelles qui rendent difficile le fait de goûter des aliments: certains étudiants sont intolérants, par exemple au lactose ou aux cacahuètes, et se retrouvent dans l'impossibilité de pouvoir goûter des préparations, au risque de réactions allergiques dangereuses. D'autres étudiants ne consomment pas de viande soit parce qu'ils suivent un régime végétarien ou parce qu'ils se conforment à des restrictions pour motifs culturels et/ou convictionnels.

Il est attendu d'un enseignement de qualité qu'il forme ses étudiants aux compétences nécessaires à leurs futures professions. Si l'objectif pédagogique est bien celui de former des jeunes à la nutrition, il apparaît comme étant contradictoire de ne pas prévoir des solutions alternatives et inclusives, ce qui, dans les faits, empêche certains d'accéder à la formation.

Comme vous l'avez indiqué dans votre réponse à Mme Dejardin, cette formation ne peut se faire au détriment du respect mutuel du vécu et des convictions de chacun. Dans une société interculturelle et consciente des enjeux éthiques et environnementaux, refuser toute alternative aux étudiants concernés est disproportionné et contraire au décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination.

Au vu du caractère transversal de cette problématique dans la mesure où cette question concerne également le ministre Coppieters, je salue votre initiative de solliciter l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) afin d'entamer une réflexion avec tous les établissements concernés. Des solutions alternatives à la dégustation sont envisageables afin de prendre en compte les allergies, convictions et restrictions alimentaires des étudiants au sein des programmes, et à offrir ainsi un enseignement de qualité et plus inclusif pour tous et toutes.

En ce début d'année académique, avez-vous connaissance de la situation actuelle dans les établissements concernés? Quelles sont les approches adoptées par les différents établissements face à cette problématique? Quels sont les développements du côté de l'ARES? La réflexion entre les établissements concernés a-t-elle débuté? Quelles sont les pistes envisagées afin de concilier l'exigence d'une formation pratique avec la nécessaire prise en compte des convictions et restrictions alimentaires des étudiants?

Cette situation illustre un besoin urgent d'outiller nos établissements pour éviter que des étudiants soient pénalisés pour leurs convictions ou leur santé. Il est essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles fixe un cadre clair pour garantir à toutes et tous un accès équitable aux études et un épanouissement de chacun dans l'exercice de la formation.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, vous m'interrogez au sujet des pratiques observées dans les formations de bachelier en diététique et nutrition, et plus particulièrement sur l'obligation de participer à la dégustation de plats préparés dans le cadre de travaux pratiques. Vous faites part du malaise d'étudiantes et d'étudiants face à ces modalités en raison d'allergies, d'intolérances, de convictions philosophiques ou culturelles.

J'ai en effet saisi l'ARES, par courrier, le 14 avril 2025 afin d'organiser une concertation avec les établissements organisant cette formation. Une rencontre s'est tenue le 7 juillet dernier et a rassemblé la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet, la Haute École de la province de Liège, la Haute École Léonard de Vinci et la Haute École Lucia De Brouckère. Tous les établissements étaient représentés et ont pris part à un échange constructif. Ce sont en réalité toutes les hautes écoles qui organisent cette formation.

Il convient de souligner que le bachelier en diététique est une formation professionnalisante qui prépare à l'exercice d'une fonction réglementée dans le secteur de la santé. Cette formation repose sur l'acquisition de compétences scientifiques, techniques et pratiques, parmi lesquelles figure la capacité à analyser et à évaluer des préparations alimentaires, compétence qui passe notamment par la dégustation. Ces compétences font donc partie intégrante des référentiels de formation et des modalités d'évaluation de ces futurs professionnels dont la responsabilité peut être engagée.

Dans le respect de l'autonomie pédagogique qui leur est reconnue, il revient aux établissements d'organiser les enseignements et de définir les modalités d'évaluation, pour autant que celles-ci soient claires, communiquées aux étudiants et acceptées par eux au moment de l'inscription.

La concertation a confirmé qu'un étudiant refusant de participer à une dégustation sans justification médicale peut se voir attribuer la note de zéro pour l'activité concernée. Les établissements admettent des dérogations lorsque des contre-indications médicales, comme des allergies ou des intolérances alimentaires avérées, sont dûment attestées. Aucune dispense n'est cependant accordée sur la base de convictions personnelles ou philosophiques. L'analyse, partagée par les établissements, souligne également que la dégustation est une part limitée du cursus et de l'évaluation. Par exemple, un établissement a ainsi précisé que, sur vingt séances de travaux pratiques, seules deux impliquaient la dégustation de

préparations ne convenant pas à certains régimes religieux, ce qui correspond à une pondération de l'ordre de 1 % à 2 % de l'ensemble de la formation.

L'ARES a conclu que les pratiques actuelles reposent sur des critères pédagogiques, objectifs, appliqués de manière identique à toutes et tous et qu'aucune discrimination indirecte manifeste ne peut être retenue à ce stade. Elle insiste néanmoins sur la nécessité de rester vigilants afin d'éviter que certaines modalités d'évaluation ne produisent, même involontairement, des effets disproportionnés pour une partie du public étudiant. Enfin, dans son analyse, l'ARES estime que les pratiques en vigueur s'inscrivent dans le respect des principes d'égalité et de non-discrimination, tout en garantissant l'exigence pédagogique indispensable à la formation de qualité.

Pour ma part, je resterai attentive à l'évolution de cette problématique. J'ai demandé à l'ARES de poursuivre la réflexion avec les établissements concernés, d'identifier les pistes permettant de concilier les contraintes pédagogiques et le respect des étudiantes et des étudiants et de me faire rapport régulièrement des avancées. Je partage votre volonté d'assurer un accès équitable aux études pour toutes et tous et je veillerai à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles continue à jouer pleinement son rôle de garant du cadre légal et d'accompagnement des établissements dans l'instauration de pratiques pédagogiques inclusives.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente. Je me réjouis de la tenue d'une première rencontre avec les établissements organisant des cours de diététique. Toutefois, à mon sens, deux intervenants manquaient: un acteur institutionnel, comme Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, qui aurait pu amener son expertise en matière de solutions alternatives et d'inclusion, ainsi que les élèves concernés. Aujourd'hui, chez les jeunes, le végétarisme se répand et vous devez donc entendre que demander à des personnes qui ne consomment pas de viande de devoir en manger pour être évaluées est une forme de violence.

S'il faut vérifier des compétences gustatives, il serait intéressant d'avoir une solution alternative de type végétarien pour être en mesure de les aider. L'idée d'avoir une alternative inclusive, avec un plat végétarien, permettrait de répondre aux différentes demandes sans discriminer personne et permettrait aux étudiants qui déclarent être allergiques de ne pas avoir à présenter un carnet d'allergie pour justifier leur situation. Je vous interrogerai à nouveau sur ce dossier.

1.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Conférence organisée à l'Université de Liège: le personnel et les étudiants priés de quitter le bâtiment»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, un événement récemment organisé à l'Université de Liège (ULiège) à l'occasion des 20 ans du Centre Jean Gol a suscité de vifs questionnements au sein de la communauté

universitaire et bien au-delà. Comme la presse l'a rapporté, les étudiants, le personnel académique et le personnel administratif ont été invités par la direction de l'université à quitter les lieux plusieurs heures avant le début de la conférence. La raison invoquée était d'éviter d'éventuels désagréments, et ce, après que les forces de l'ordre ont mis en garde l'ULiège de potentielles perturbations liées à la présence de personnalités politiques controversées.

Ce choix interroge. Lorsque des personnalités controversées sont invitées dans un espace public ou institutionnel, les autorités prennent parfois la décision inverse, à savoir annuler la conférence en invoquant le risque de troubles à l'ordre public. Ici, au contraire, l'événement a été maintenu, mais au prix de l'éviction du public naturel de l'université: ses étudiants, son personnel et ses chercheurs.

Nous pouvons légitimement nous demander si un «deux poids, deux mesures» n'est pas à l'œuvre. D'un côté, des conférences sont interdites parce qu'elles dérangent. De l'autre, des conférences sont protégées pour garantir leur tenue, et ce, au détriment de la communauté universitaire. Une telle situation soulève plusieurs questions de fond: l'égalité de traitement entre les différentes sensibilités politiques ou idéologiques dans l'espace académique, le respect du rôle de l'université comme lieu de débat démocratique et critique et la liberté d'expression. Nous rappelons que cette dernière est un droit partagé par tous, mais qui ne doit pas se traduire par une inégalité de fait dans l'accès aux espaces communs.

Madame la Ministre-Présidente, que pensez-vous de la décision prise par l'ULiège? Selon vous, le recours à l'évacuation des étudiants et du personnel est-il compatible avec la mission fondamentale de l'université comme lieu de vie, de débat, d'espace de travail, d'études et d'émancipation? Comment garantir que la liberté d'expression et la diversité des opinions soient défendues à l'université sans que cela se traduise par un traitement inégal ou un sentiment d'exclusion de la communauté académique?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, il y a en filigrane de votre question l'insinuation que l'ULiège et d'autres autorités académiques imposeraient «deux poids, deux mesures» et que toutes les sensibilités politiques ne seraient pas respectées ou accueillies. Vous parlez de conférences interdites «parce qu'elles dérangent». Le problème, Monsieur le Député, c'est qu'en ne nommant pas les choses, vous ne me permettez pas de vous répondre à partir de l'analyse de données factuelles.

Je me limiterai donc, pour vous rassurer, à vous indiquer que les locaux de l'ULiège accueilleront prochainement une conférence organisée par le PTB et le Comité d'action communiste (Comac), en présence de M. Raoul Hedebouw, et que le Parti socialiste (PS) y organisera tout aussi prochainement une assemblée fédérale ouverte. Je ne doute pas que, s'il vous venait à l'idée d'organiser une conférence à Liège prochainement, vous trouveriez des locaux à louer à l'ULiège

pour peu – et l’ULiège en fait un point d’honneur – que votre conférence respecte les principes fondamentaux de notre démocratie. Vous ne pourrez pas, cela étant, organiser votre conférence au sein de la Salle académique. En effet, à la suite des événements survenus la semaine passée, l’ULiège a décidé de la réserver à la tenue d’événements culturels et d’en exclure les événements politiques.

Compte tenu de la situation, je suis très étonnée que votre question se focalise sur la décision de l’ULiège de maintenir l’événement. Néanmoins, puisque c’est votre question, je vais y répondre, même si la rectrice a déjà eu l’occasion de clarifier la situation.

Au nom de la liberté d’expression, l’ULiège, avec le soutien de son conseil d’administration, a tenu à maintenir l’accueil de la conférence. Au vu des risques identifiés par la police et à la demande de celle-ci, elle a proposé aux organisateurs de déplacer l’événement au Sart Tilman. Cette proposition a été refusée par les organisateurs de la conférence. Dès lors, des mesures de précaution ont été mises en œuvre sur demande formelle de la police: le déplacement des cours prévus dans le bâtiment central de l’ULiège, situé place du Vingt-Août, vers d’autres implantations; une invitation adressée au personnel et aux étudiants, les conviant à quitter le bâtiment avant 15h00; et la mise en place du télétravail pour le personnel directement concerné, avec le maintien de la plupart des rendez-vous administratifs en visioconférence. L’effet concret de ces mesures fut le déplacement de quatre cours... À partir de ces éléments, je ne pense pas, Monsieur le Député, qu’il soit permis de conclure que l’ULiège ait bafoué ses missions fondamentales, se soit rendue coupable de traitements inégaux ou ait provoqué un sentiment d’exclusion de la communauté académique.

Je vous ai indiqué, Monsieur le Député, mon étonnement face aux prismes de votre question. Ce qui m’interpelle, moi, c’est la polarisation grandissante de notre société et la violence qui en découle. J’ai vu une incapacité de faire société. J’ai vu de la colère et sans doute beaucoup de souffrance. Or, comme l’ont rappelé plusieurs recteurs lors de la rentrée académique, le débat d’idées est un fondement de notre société démocratique. Ce débat ne peut naître que dans un climat respectueux, où le respect s’exprime vis-à-vis des autres et de leur liberté d’expression, des faits et de la science, de soi-même et de ses convictions.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, à ma connaissance, c’est la première fois qu’un établissement universitaire modifie ses horaires pour accueillir une conférence! C’est pour cette raison que je vous ai interpellée aujourd’hui.

Lors de précédentes interventions, j’ai évoqué la conférence de Bichara Khader, qui a été purement et simplement annulée en raison des tensions qu’elle avait fait apparaître. Ce qui m’interpelle – je le martèlerai tant que je le pourrai – est le «deux poids, deux mesures» qui a été appliqué à ces deux conférences. Dans un cas, il a été estimé qu’une conférence pourrait susciter des problèmes et des

controverses et elle a été supprimée. Dans l'autre, la vie de l'université a été modifiée bien au-delà d'un aménagement raisonnable pour qu'une conférence puisse avoir lieu. Je trouve cela interpellant.

J'ai beaucoup de respect pour la rectrice de l'ULiège, qui a tenu des propos impressionnants, pertinents et justes. Elle a défendu la décision qu'elle estimait nécessaire dans le contexte d'un événement instrumentalisé, mais vous, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, considérez-vous le fait qu'une université modifie son fonctionnement afin qu'une conférence puisse avoir lieu comme une pratique normale? Je n'ai pas eu de réponse à cette question.

1.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Taux élevé d'absentéisme des étudiants dans les cours ex cathedra»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je souhaite attirer votre attention sur une tendance qui perdure et semble s'être accentuée depuis la crise sanitaire de la Covid-19 et la pratique de nouvelles habitudes numériques. Elle porte sur le taux d'absentéisme au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme chaque année au mois de septembre, en Belgique, des milliers d'étudiants retournent sur les bancs des auditoriums pour suivre leur cursus. Cependant, le taux de fréquentation des auditoriums ne dure pas longtemps. En effet, on observe rapidement une désertion de ceux-ci par certains étudiants. À ce sujet, on peut lire les témoignages de responsables académiques qui estiment que plus de la moitié des étudiants désertent les auditoriums chaque année. Dans ce domaine, aucune université de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est épargnée. Quand on interroge les étudiants, certains expliquent l'absentéisme par des horaires de cours mal agencés ainsi qu'un rythme de cours parfois difficile à tenir. D'autres par l'obligation de choisir entre le cours ou le travail. Pour faire face à cette désertion, les universités essayent de réagir afin de rendre plus attractifs les modules d'enseignement, notamment en diversifiant les pratiques ainsi qu'en menant une réflexion sur l'évaluation continue.

Dès lors, quels retours de terrain avez-vous à ce sujet? Possédez-vous des données précises sur les taux d'absentéisme par année d'études et par filière? Pouvez-vous nous les communiquer? Quelle interprétation en faites-vous? Dans l'affirmative, quelles conclusions en tirez-vous? Dans la négative, comptez-vous réaliser une enquête de terrain à ce sujet pour nous permettre de cerner et de comprendre la situation? Quels sont les chiffres relatifs au taux de décrochage scolaire dans les différentes universités pour les trois années de bachelier dans les différentes facultés?

Quelles sont les mesures d'accompagnement adoptées pour favoriser la participation aux cours des étudiants jobistes qui doivent parfois faire le choix entre travailler et assister aux cours? Dans cette même optique, comment pouvez-vous

garantir que l'adoption de mesures comme l'évaluation continue ne risque pas de creuser les injustices entre les étudiants, notamment par rapport à ceux qui doivent travailler pour financer leurs études?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, vous rappelez un phénomène qui a toujours existé au sein des universités, mais qui est probablement amplifié par le contexte actuel, mais pas nécessairement pour les raisons que vous évoquez. L'enseignement supérieur fait partie de l'enseignement non obligatoire; ainsi, les présences ne sont pas relevées durant les cours non obligatoires autres que les travaux pratiques, les séminaires et les stages. Les données que vous me demandez ne sont donc pas disponibles. Je n'ai pas prévu d'enquête de terrain à ce sujet.

L'absentéisme ne s'explique pas seulement par les facteurs que vous mentionnez. Certes, les horaires ne sont pas toujours faciles à réaliser par les services administratifs, étant donné les contraintes organisationnelles et logistiques. Certains étudiants travaillent pour payer leurs études, mais je doute que tous les cours *ex cathedra* se déroulent pendant les heures durant lesquelles les étudiants se rendent à leur job.

Il existe de nombreuses raisons qui expliquent l'absence de certains étudiants. Tout d'abord, l'organisation académique joue un rôle important: un emploi du temps trop chargé, des conflits d'horaires ou la disponibilité des cours en ligne peuvent inciter les étudiants à privilégier un apprentissage à distance. Cela ne remplace pas l'interaction en direct en auditoire, certes, mais lorsque les cours magistraux manquent d'interactivité, ils sont parfois perçus comme moins engageants. Si la qualité de l'enseignement est jugée insuffisante, ou si le lien avec le professeur est faible, les étudiants peuvent se désengager. L'ambiance en amphithéâtre, parfois bruyante ou impersonnelle, peut également en décourager certains.

Sur le plan personnel, la fatigue, le stress ou le manque de motivation peuvent freiner la participation. Certains traversent une période difficile, qu'il s'agisse de problèmes de santé, de troubles psychologiques, de situations familiales compliquées; d'autres rencontrent des difficultés liées aux transports ou à leurs conditions de vie qui rendraient leur présence physique compliquée. Ce sont des raisons exogènes sur lesquelles les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas de marge de manœuvre ni de prise.

Enfin, les habitudes modernes d'apprentissage ont évolué: de nombreux étudiants préfèrent utiliser des ressources numériques, collaborer en ligne, apprendre de manière autonome, à leur propre rythme, d'autant plus que le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») impose de fournir des supports de

cours ultracomplets aux étudiants. Il s'agit d'une demande pressante des fédérations d'étudiants qui a été satisfaite.

L'évaluation continue est déjà pratiquée dans l'enseignement supérieur et il ne s'agit pas de présenter cela comme une innovation pédagogique révolutionnaire, mais bien comme une manière de rythmer les apprentissages et d'inciter les étudiants à ne pas attendre la dernière minute pour s'activer. Je vous épargne la fable du lièvre et de la tortue!

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Sans chiffres, on peut spéculer tant que l'on veut. Madame la Ministre-Présidente, vous me donnez un catalogue d'explications permettant de comprendre pourquoi nombre d'étudiants ne rejoignent pas les bancs de leur université pour y suivre régulièrement les cours alors que nous ne sommes qu'en début d'année académique. Ce constat interpelle. Toutes les raisons que vous me fournissez – elles sont intéressantes – doivent conduire à mener une enquête chiffrée et à y réfléchir avec les autorités académiques. Cela permettrait de comprendre ce qui est prépondérant dans l'absentéisme étudiant afin d'y apporter des solutions.

Comme vous le dites, parmi les absents aux cours figurent ceux qui sont acteurs de leur scolarité et qui composent un menu qui leur convient, avec des parties en présentiel et d'autres en distanciel. D'autres, plongés dans des difficultés personnelles, sont purement et simplement dépassés. Par conséquent, tant que l'on ne disposera pas de chiffres précis, on ne pourra pas avancer sur cette question. Or la première année de bachelier est une année fondamentale. Lorsque l'étudiant la réussit, il est lancé dans son parcours scolaire. S'il la rate, il est traversé par des doutes. Je regrette que notre Fédération ne puisse davantage explorer les causes de cet absentéisme, avec toutes les disciplines qui peuvent être associées à une telle recherche, pour en comprendre les raisons et y apporter des solutions.

Je vous fournis un exemple. Lors de la rentrée académique à Liège, j'ai rencontré une professeure qui a décidé de livrer également tous ses cours en podcast. Elle l'a décidé pour une raison particulière. Elle avait dans sa classe des étudiantes se retrouvant jeunes mamans et qui n'avaient pas la possibilité d'assister à ses cours. Le podcast a répondu à une demande, celle de permettre, pendant une période temporaire, de suivre les cours et de réussir, d'une certaine manière, à se raccrocher au wagon de la scolarité. Voilà les éléments sur lesquels je vous invite à vous pencher, avec le soutien académique nécessaire. À défaut, chaque année, nous serons condamnés à vous poser la même question.

1.11 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Attaques et accusations à l'égard de l'Université libre de Bruxelles (ULB) de la part d'un bourgmestre bruxellois»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je souhaite attirer votre attention sur un incident qui s'est déroulé le 7 septembre dernier.

L'inauguration de la rue Geulen, en hommage à la résistante Andrée Geulen qui a caché plus de 300 juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, a eu lieu dans les communes d'Ixelles et d'Uccle. Il s'agit, plus précisément, de la rebaptisation de la rue Edmond Picard.

Pour l'occasion, en plus de la famille descendante de la résistante, plusieurs personnalités étaient présentes, notamment la rectrice de l'Université libre de Bruxelles (ULB), Annemie Schaus. En effet, l'association de l'ULB et de la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB) porte le nom de la résistante.

Cependant, tout ne s'est pas déroulé comme prévu. Lors de sa prise de parole, le bourgmestre de la commune d'Uccle, Boris Dilliès, membre du MR, aurait proféré des accusations dirigées vers la rectrice en pointant l'ULB comme étant antisémite et où les juifs auraient peur et ne seraient plus les bienvenus. À la suite de ces événements, la famille d'Andrée Geulen s'est dite «heurtée» par ces propos, y voyant une instrumentalisation regrettable.

Madame la Ministre-Présidente, les faits sont inquiétants. De fait, lors d'une interview, Mme Schaus est revenue sur les propos tenus par le bourgmestre d'Uccle. Elle les dénonce en niant que l'ULB soit antisémite, mais elle ne nie pas la peur que peuvent ressentir parfois certains étudiants de confession ou de culture juive. Elle souligne également que, dans une société qui se polarise autour du conflit au Proche-Orient, ce genre de discours attise d'autant plus la peur et l'hostilité vis-à-vis des groupes concernés.

En tant que ministre-présidente, quelle est votre position à l'égard des accusations d'antisémitisme proférées par un élu local à l'encontre de l'ensemble d'une université de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, pour laquelle vous avez d'ailleurs un commissaire du gouvernement?

Quel suivi vos services ont-ils donné à ces événements heurtants? Avez-vous été en contact avec les différents protagonistes pour vous assurer de l'incident et pour voir ce qu'il en est précisément? Les accusations sont en effet graves.

Quels dispositifs sont à disposition des membres du personnel et des étudiants ayant un sentiment de peur au sein de nos établissements, vu la polarisation croissante de notre société?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Tout d'abord, j'ai bien pris connaissance des événements liés à l'inauguration de la rue Andrée Geulen, qui a eu lieu le 7 septembre dernier. Ce changement de nom est une bonne nouvelle dans un contexte de féminisation de l'espace public et, surtout, il rend hommage à une femme exceptionnelle, une résistante qui a sauvé la vie de 300 enfants juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Mme Geulen est et doit rester dans nos mémoires comme un exemple, pour nous toutes et tous, de courage et de lutte contre toutes les formes de haine.

J'ai eu à ce sujet l'occasion d'assister, lors de la rentrée académique de l'ULB, au vibrant hommage de la rectrice à Mme Geulen et à sa famille. Ce fut un moment particulièrement émouvant. Pour le reste, vous évoquez des faits personnels sur lesquels je n'ai pas à me prononcer.

Ensuite, concernant la situation à l'Université libre de Bruxelles, je me suis déjà exprimée en commission le 15 septembre en réponse à une question posée par Mme Barzin. Je vous y renvoie. Je tiens toutefois à rappeler que j'ai pu m'entretenir à plusieurs reprises avec l'établissement ces dernières semaines. Dans le cadre de ses prérogatives, l'ULB met tout en œuvre, en ce début d'année académique, pour rassurer les étudiantes et étudiants et veiller à un climat serein au sein de l'institution. Il me revient que l'établissement agit pour prévenir et sanctionner tout acte de haine afin de garantir un environnement académique respectueux.

Enfin, l'ULB a toujours été un lieu de débats et d'échanges au cœur de sa tradition de libre examen. Malheureusement, la polarisation au sein de la communauté universitaire s'est accentuée, à l'image de l'évolution de notre monde. Comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, j'appelle à l'écoute, à la nuance et à lutter contre toute forme de radicalisation, d'où qu'elle vienne. Nous continuerons évidemment à assurer un suivi proche pour ces questions importantes.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je partage votre point de vue: la féminisation du nom de la rue est une bonne chose. J'ai cependant souhaité vous interpellier sur les accusations graves portées à l'encontre de l'université. De deux choses l'une: soit ces accusations sont fondées et nécessitent donc une action de votre part; soit elles ne le sont pas et il est alors nécessaire de réaffirmer notre soutien à l'ULB, à sa rectrice et aux équipes éducatives, ainsi que de faire en sorte que des événements de ce type ne soient pas instrumentalisés. Je ne manquerai pas de suivre ce dossier.

1.12 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Décision du conseil provincial à Namur: interdiction des activités politiques sur les campus provinciaux»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Récemment, à l'occasion de sa rentrée, le conseil provincial de Namur a voté une décision qui me semble grave et préoccupante: l'interdiction de toute activité politique ou idéologique sur les campus provinciaux d'enseignement supérieur, y compris en soirée et le week-end.

Si je comprends et partage la nécessité de préserver la neutralité des enseignements pendant les cours, j'estime que l'interdiction, prononcée à l'encontre des étudiants, de débattre, de s'informer et de s'engager en dehors des heures de cours constitue une aberration et une atteinte disproportionnée à leur liberté fondamentale. Comme l'a d'ailleurs rappelé la conseillère provinciale Bénédicte Rochet, les années d'études ne se réduisent pas aux heures passées en classe ou dans

les auditoires. C'est une période durant laquelle les jeunes construisent leur pensée critique, affirment leurs valeurs, expérimentent le débat contradictoire et s'épanouissent comme citoyens actifs.

Concrètement, pour que chacun prenne la mesure de cette décision, celle-ci pourrait donner lieu à l'interdiction d'activités comme les kots Amnesty, les cercles philosophiques, comme celui du libre examen, dès lors que ces activités sont par essence politiques. C'est évidemment impensable.

L'histoire nous rappelle d'ailleurs que les mobilisations étudiantes ont souvent été des catalyseurs de changement, de Mai 68 au Printemps arabe, en passant plus récemment par les marches pour le climat. Restreindre ces espaces de débat et d'engagement, c'est affaiblir la vitalité démocratique elle-même.

De plus, cette décision semble difficilement compatible avec l'esprit et, sans doute, même la lettre du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). L'article 3 de ce décret précise clairement que les établissements d'enseignement supérieur poursuivent, sans hiérarchie, l'objectif d'«accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire», ainsi que celui de «promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur sens critique et leur conscience des responsabilités individuelles et collectives». Le message me semble clair.

Madame la Ministre-Présidente, êtes-vous informée de la décision prise par le conseil provincial de Namur? Quel est votre point de vue sur cette décision radicale prise par une autorité publique, notamment au regard des missions légales assignées à l'enseignement supérieur par le décret «Paysage»? Partagez-vous mon analyse selon laquelle cette interdiction fragilise les droits démocratiques et la formation citoyenne des étudiantes et étudiants? À ce titre, quel est le périmètre de cette interdiction? Comme le libellé est particulièrement flou, ne conduit-il pas d'office à une mise en œuvre arbitraire, subjective et, donc, parfois discriminatoire?

Enfin, en votre qualité de ministre de l'Enseignement supérieur, quels moyens mettez-vous en œuvre pour garantir que tous les établissements relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles demeurent des lieux vivants d'expression, de débat et d'engagement, dans le respect du pluralisme des opinions? Je vous remercie pour votre réaction à cet événement politique qui n'a pas fait grand bruit et qui, pourtant, mérite toute notre attention.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question qui m'a permis de prendre connaissance de la décision du 5 septembre dernier, portée par

le conseil provincial de Namur concernant ces établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement pour adultes.

Ce débat est intervenu dans un contexte tout à fait particulier dont vous faites fi dans votre question. Dans le cadre de l'application du décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté – décret auquel les établissements relevant de l'enseignement organisé par les villes et les provinces peuvent adhérer –, chaque pouvoir organisateur est invité à décliner sa conception de la neutralité. Cette conception est tantôt inclusive, tantôt exclusive.

Finalement, loin d'être une décision aboutissant à un recul pour l'émancipation des étudiants, la résolution du conseil provincial de Namur vise principalement à autoriser le port de signes convictionnels aux étudiants majeurs. Cette autorisation fait suite à différentes difficultés rencontrées sur le terrain, dans un contexte de multiplication des partenariats entre établissements par exemple.

Cette levée d'interdiction est accompagnée du maintien de l'interdiction du prosélytisme politique, linguistique, philosophique ou religieux et de l'interdiction d'activités de nature religieuse, idéologique ou politique. Cette interdiction ne vise pas des initiatives en faveur du développement de la citoyenneté, de la curiosité scientifique et des responsabilités des étudiants.

Nous connaissons tous l'engagement dont peuvent faire preuve les étudiants durant leurs études. Le rôle des établissements d'enseignement supérieur est de soutenir et de favoriser ce développement. Il consiste également à fournir un cadre afin de garantir le caractère démocratique et de préciser les limites de ces activités.

Si jamais, du fait d'un tel règlement, les établissements d'enseignement supérieur ne respectent pas les objectifs fixés par décret, il appartiendra au commissaire du gouvernement de rappeler formellement au pouvoir organisateur la nécessité de se conformer au prescrit décrétal.

Puisque vous me demandez mon avis sur cette décision dont la visée est d'ouvrir l'accès aux études supérieures à des étudiants portant des signes convictionnels, je rappelle mon soutien à toute initiative garantissant l'accès aux études supérieures à toute personne, quelles que soient sa condition, ses convictions ou son origine. C'est en garantissant cet accès à des personnes qui sont, à l'origine, plus éloignées du monde scolaire, que nous pouvons garantir des effets émancipateurs dans notre enseignement supérieur et permettre à tout un chacun une pleine intégration dans notre société.

J'ai dès lors été d'autant plus surprise d'entendre que les conseillers provinciaux de votre parti ont tous voté contre cette mesure émancipatrice.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez une capacité à éluder les questions de fond. Ce règlement est allé dans le sens d'une

inclusion des signes convictionnels. Je suis très sensible à cette question et je souligne que ce pas a été positif.

Tout défenseur des droits humains ne peut pas soutenir l'exercice d'un droit au détriment de l'exercice d'un autre droit. Le droit d'organiser sur les campus des manifestations, fussent-elles à caractère politique, relève des libertés fondamentales.

Ce libellé a été particulièrement mal rédigé. Ce que j'attendais de votre part et de la part du commissaire du gouvernement était de rappeler la règle. Vous et moi en faisons une lecture nuancée: nous faisons tous deux la différence entre les manifestations bienveillantes et les manifestations malveillantes. Toujours est-il que ce règlement, tel qu'il est rédigé, pose problème. Il conviendrait de demander l'avis d'institutions comme Unia, vu l'existence d'une discrimination sur la base du critère politique. J'ose espérer que vous ouvrirez ce chantier pour améliorer le règlement.

Vous avez répondu à moitié à ma question. Et ce n'est malheureusement pas la bonne moitié que j'ai entendue.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Vincent Crampont, intitulée «Conclave budgétaire 2026 – quelles économies?», de Mme Valérie Dejaradin, intitulée «Quelles réponses apportées par la ministre-présidente face au désarroi des étudiants?», et de M. Octave Daube, intitulée «Interdiction d'activités politiques sur les campus des hautes écoles namuroises», sont retirées.

Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Valérie Dejaradin, intitulées «Enseignement supérieur face au mal-être des étudiants», «Lutte contre la pénurie de vétérinaires», «Sensibiliser les futurs médecins à l'influence des firmes pharmaceutiques en matière de santé» et «Illégalité des seuils de réussite au-delà de dix sur vingt», et de Mme Veronica Cremasco, intitulées «Pérennité des moyens destinés à la rénovation des bâtiments scolaires» et «Rénovation modulaire», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h40.*